LE DOMAINE DE SAINT ENDRÉOL
Golf & Spa Resort

COTISATIONS GOLF 2027

	ABONNEMENTS ANNUELS	
	INDIVIDUEL	**COUPLE**
7 JOURS SUR 7	3290 €	5460 €
SEMAINIER 5J/7 ***(hors jours fériés)***	2820 €	4640 €
WEEK-END* ***(et jours fériés)***	2060 €	3260 €
JUNIOR - de 18 ans* ***Enfants d'un parent ou grand-parent abonné :*** ***Gratuit*** *si abonné 7j/7* ***50 %*** *si abonné semainier*	580 €	/
JEUNE 18-30 ans*	1140 € ou 95€/mois**	/
ACTIF 31-40 ans*	2270 € ou 190€/mois**	3410 € ou 285€/mois**

**Tarifs non cumulables avec d'autres réductions.*
***Abonnement faisant l'objet d'une mensualisation possible*

Informations importantes :
- Les abonnements sont valables pour une année civile du 1er janvier au 31 décembre 2027.
- Aucun abonnement ne sera proratisé selon la date de souscription (à l'exception de la première année sur une base de 10 mois et uniquement pour les abonnements 7jrs/7, semainier et week-end).
- Une cotisation de 50 € sera demandée à tout abonné qui souhaiterait participer aux compétitions du Club. Ce montant sera reversé par la SEGSE à l'association sportive.

1/ Avantages abonné(e)

➢ Accès illimité au parcours de Saint Endréol :

Accès illimité au parcours, en fonction des disponibilités et sur réservation. Conditions de réservation : 15 jours à l'avance maximum.

➢ Accès parcours Golfs partenaires :

Dans le cadre de son partenariat, Saint Endréol vous offre la possibilité de jouer les parcours du Riviera Golf de Barbossi, le Frégate Golf Club Provence, le Golf de Saint Donat : **voir conditions à l'accueil**.
Ces accords ne sont pas applicables aux abonnements week-end et aux résidents à proximité de l'un de ces 3 golfs.

➢ Tarifs préférentiels :

- Tarifs réduits sur certains golfs de la région (liste disponible à la réception du golf)
- 20% de réduction en votre présence, sur le tarif public du Green fee pour vos accompagnateurs
- Abonnés « week-end » et « semainier » : 30 % de réduction sur le tarif public du Green fee hors période prévue par votre abonnement.
- Entrée SPA tarif préférentiel (renseignement auprès de l'accueil du SPA). 2 heures d'accès consécutives du lundi au vendredi uniquement.
- Carnet de 20 voiturettes au tarif préférentiel de 610€.
- Abonnement accès spa annuel tarif préférentiel (renseignement auprès de l'accueil du SPA). Accès du lundi au vendredi uniquement.

- **Avantages paiement anticipé pour les renouvellements de cotisations :**

Tous les abonnés annuels à l'exception des abonnés Junior, Jeune et Jeune Actif, qui auront souscrit leur cotisation 2027, avant le 20 décembre 2026, recevront les avantages suivants :

COUPONS/PERSONNE	Abonnements Individuel et Couple **7j/7j, Semainier et Actif**	Abonnements Individuel & Couple **Week-end**
Entrée SPA (hors samedi et dimanche)	5	0
Bon de réduction de 10€ par tranche de 100€ d'achat sur les articles du Proshop	8	8
Coupon de 10 € valable au Restaurant	12	6
Coupon de 5 € valable au Bar	12	6
Total Valeur	**365 €**	**170 €**

2/ <u>Système de fidélisation</u> :

Chaque abonné bénéficie, d'un compte ouvert qu'il pourra gérer à loisir en vue de consommations à l'intérieur du Domaine : Golf*, Spa*, Bar, Restaurant, Proshop, Hôtel
**hors cotisations annuelles (Golf, As, Spa), les carnets, licence FFG, droit de jeu fédéral, carte Golfy.*
Les abonnés golf se verront attribuer 10% d'abondement à chaque dépôt versé sur leur compte dans la mesure où le solde du compte est positif. Il faudra un minimum de fonds de roulement de 100 € sur le compte afin qu'il ne se retrouve pas bloqué. Les débiteurs qui n'auraient pas régularisé leur situation financière sous 15 jours auprès de la comptabilité, ne bénéficieront plus du système d'abondement.

3/ <u>Réductions applicables</u> :

- **Offre de Bienvenue *(non cumulable avec les avantages liés au paiement anticipé)* :**

Chaque abonné bénéficie pour sa première année de cotisation d'une remise de 10%.
Cette réduction s'applique sur l'ensemble des abonnements, excepté pour les propriétaires à Saint Endréol, les Mottois, les cotisations « Junior », « Jeune », « Actif » et les cotisations week-end. Les personnes ayant été abonnées à Saint Endréol dans les 2 ans qui précèdent la souscription ne peuvent pas en bénéficier.

- **Résident HORS PACA :**

Une remise de 15% sur la cotisation sera accordée à toute personne dont la résidence principale se situe en dehors de la région PACA. Un justificatif de domicile (résidence principale) devra être présenté au moment du règlement.
Cette remise ne concerne pas les propriétaires à Saint Endréol et s'applique uniquement sur les abonnements 7j/7 et semainiers.
Cette remise est cumulable avec l'offre de bienvenue.

- **Résident mottois *(hors résident de Saint Endréol)* :**

Les personnes ayant une résidence principale sur la commune de la Motte en Provence (83920) bénéficient d'une remise de 25% sur leur abonnement.
Un justificatif de domicile (résidence principale) devra être présenté au moment du règlement.
Cette remise s'applique uniquement sur les abonnements 7j/7.
Cette remise est non cumulable avec l'offre de bienvenue.

- **Propriétaire à Saint Endréol :**

Dans le cadre du rachat d'un bien immobilier dans l'ancien au Domaine de Saint Endréol, les nouveaux propriétaires bénéficient d'une remise de 25% sur leur abonnement 7jours/7 individuel ou couple (remise non applicable sur tous les autres abonnements).
Cet avantage est non cumulable avec toutes les autres offres et remises.

4/ <u>Avantages adhérent(e) Association Sportive (AS)</u> :

- Bénéficiez de 15 seaux au prix de 10.
- Droits de jeu aux compétition réduits.
- 2 Green fees à gagner au tirage au sort chaque mois.
- Green fee offert aux abonnés semainiers (5/7) pour les compétitions organisées par l'AS.

CONDITIONS GENERALES

- Cet abonnement est nominatif. Une carte d'abonné numérotée est délivrée au titulaire de l'abonnement (abonnements égaux ou supérieurs à six mois).

- Le titulaire de l'abonnement s'engage à respecter scrupuleusement le règlement intérieur qui est à sa disposition, ainsi que toutes décisions complémentaires éventuelles émanant de la direction du Golf de Saint Endréol. Le règlement intérieur pourra être modifié à tout moment par la S.E.G.S.E. en vue d'améliorer le fonctionnement du golf.

- Le club se réserve le droit de prendre toute mesure appropriée, pouvant aller jusqu'à la suspension ou à l'exclusion de l'abonné, en cas de non-respect du règlement intérieur, des consignes de sécurité ou de comportement inapproprié au sein de l'établissement.

- L'utilisation de voiturette est strictement interdite aux mineurs de moins de 18 ans.

- En cas de sinistre sur un véhicule golf, un montant maximum de 250 € pourra être réclamé.

- L'abonnement est payable en une fois selon le tarif en vigueur et après acceptation de votre dossier. Le présent abonnement est incessible à titre onéreux ou gratuit.

- Toute personne ayant une voiturette personnelle devra s'acquitter du droit de roulage d'un montant de 875 €. A titre informatif nous disposons d'emplacement pour les voiturettes dont la location s'élève à 625 €. L'utilisation d'une voiturette personnelle est strictement réservée au propriétaire de cette dernière. Nous n'acceptons sur le parcours que les voiturettes (engin à 4 roues).

- L'établissement ne pourra être tenu responsable, des vols ou des dégradations que peut subir le matériel entreposé dans l'enceinte du club. Il en est de même concernant la disparition d'objets personnels.

- En cas d'incapacité temporaire ou définitive pour raisons médicales ou lors de changement de domicile, l'abonné devra, dans un délai de 10 jours maximum, en informer Golfy, par le biais de son site internet « www.golfy.fr », afin d'obtenir un report ou un dédommagement financier.

- Un échelonnement du paiement de la cotisation ne sera permis qu'après accord préalable de la direction, en 3 règlements maximum dont le premier immédiatement. Cette facilité de paiement ne pourra donner lieu à l'attribution de carnets de coupons cadeaux offerts lors de toute souscription.

- Pour les abonnements soumis au paiement mensualisé, l'acquittement du restant dû sera réclamé après un 2ème rejet de prélèvement.

- L'acquittement de l'abonnement vaut consentement de l'abonné à l'utilisation de ses données personnelles à des fins commerciales par la S.E.G.S.E, ainsi qu'à l'acceptation et au respect des conditions générales et du règlement intérieur.

- Les bornes électriques de recharge pour les voitures, sont réservées uniquement aux clients extérieurs.